

FICHER BABY-SITTERS FORMÉS

Jeunes ayant suivi la formation
« Baby-sitter en toute confiance »

Si le baby-sitting ne peut pas être une activité professionnelle à long terme, elle n'en reste pas moins une activité rémunérée, réglementée et qui doit donc être réalisée par des personnes ayant pleinement conscience de la responsabilité qui est la leur : **garder et s'occuper des enfants qui leur sont confiés.**

Harmonie Mutualité s'engage dans le cadre de la prévention autour d'actions d'aide à la parentalité et a organisé en collaboration avec le BIJ 41 les 15 et 16 avril 2010 **une formation de 14h** pour des jeunes de 16 à 25 ans, souhaitant exercer du baby-sitting



Tous les jeunes du fichier « baby-sitter formés » possèdent aussi une **formation aux gestes de premiers secours** (AFPS ou PSC1) ou en bénéficieront très prochainement.

LA FORMATION « Baby-sitter en toute confiance » :



La formation a été assurée par l'organisme de formation CISPEO, de Tours. Cet organisme de formation est agréé par la DDTEFP, le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la Région Centre. Depuis de nombreuses années cette association intervient dans les domaines de l'aide à la personne, la garde d'enfants à domicile (formations qualifiantes)... De plus l'association CISPEO est labélisée par la FEPEM (Fédération Nationale des Particuliers Employeurs). Dans un autre secteur, l'association CISPEO gère trois crèches associatives. www.cispeo.org

CONTENU DE LA FORMATION :

Ce module de formation sur deux jours (14h) a pour objectifs d'apporter aux baby-sitters (exerçant déjà ou ayant pour projet d'exercer prochainement) les connaissances minimales à l'activité qu'ils réalisent ou vont réaliser.

- **Les grandes étapes du développement psychomoteur :**

Chaque enfant se développe à son propre rythme mais il est toutefois tout à fait possible de « baliser » de façon plus ou moins grossière les grandes étapes du développement de l'enfant :

Le nourrisson (0-3 mois) : rythme de sommeil, alimentation, hygiène,...

Le bébé (3-24 mois) : rythme de sommeil, diversification alimentaire, activités psychomotrices (acquisition de la marche), activités d'éveil, hygiène (apprentissage de la propreté), sécurité et prévention des accidents domestiques et la conduite à tenir en cas d'urgence,...

Le jeune enfant (2- 5 ans) : les activités ludiques, les jeux d'intérieur et d'extérieur, la prévention des accidents domestiques et la conduite à tenir en cas d'urgence,...

L'enfant scolarisé (6 ans et plus) : savoir gérer l'avant et l'après école, voiture, transports en commun,...

- **Relation communication avec les parents :**

Les parents qui font appel à un ou une baby-sitter pour la première fois, ou de façon plus régulière doivent pouvoir partir et laisser leur(s) enfant(s) en toute confiance. Il faut donc que la rencontre et l'arrivée se soient déroulées dans un climat de sérénité et de professionnalisme. Le ou la baby-sitter doit connaître les quelques règles minimales qui régissent le monde professionnel : ponctualité, assiduité, confiance et respect des règles établies.

Lors de ce module de formation, l'accent est mis sur ces quelques règles indispensables à une bonne relation employeur/employé(e).

- **Prévention des accidents domestiques et conduite à tenir en cas d'urgence.**

Il ne s'agit pas ici d'aborder tous les types d'accidents ni toutes les mesures à prendre en cas d'urgence mais plutôt de faire prendre conscience aux baby-sitters « qu'un accident peut arriver », qu'il faut connaître quelques principes de base pour les éviter (ne pas laisser un enfant seul dans une pièce, ne pas laisser à sa portée d'objets dangereux, ne pas le laisser seul dans son bain...), qu'il faut également avoir des notions de conduite à tenir et de secourisme en cas d'urgence ; les baby-sitters sont formés aux gestes pédiatriques et aussi informés et sensibilisés sur le contenu de la formation PSC 1 et de l'intérêt pour eux de la suivre (même pour leur vie personnelle).